

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL116

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 33

Supprimer les alinéas 18 à 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les alinéas 18 à 22 concernent des rectifications suites à des décisions du Conseil constitutionnel ou de la CEDH. Etant très ciblées, ces rectifications doivent pouvoir être faites directement dans la loi, sans qu'il y ait besoin de passer une ordonnance, dans un article d'habilitation déjà conséquent.